

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 AVRIL 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue le 11 avril 2018 à **19 h**, dans la **salle de réunion** à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Ricky Soly, conseiller district # 2
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Ginette Brien, conseillère district # 5
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Monsieur Claude Gosselin, conseiller district # 1, est absent.

Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance. Monsieur Jean-François Boileau, directeur des infrastructures et de l'aménagement, est également présent.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Comme tous les membres du conseil sont présents, le président monsieur Michel Brisson, maire, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2018-04-111

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Brien
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CONSTATER ET DE MENTIONNER que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) au membre absent.

ADOPTÉE.



1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adjudication du contrat des travaux de réfection de la rue et du rang Montcalm
3. Adoption du Règlement 615-2018 amendant le règlement 612-2017 concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2018 et imposant une taxe spéciale pour des travaux à la branche 1 du ruisseau St-Jean et au cours d'eau Archambault-Venne
4. Période de questions des contribuables

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2018-04-112

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE.



Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 AVRIL 2018

2. **Adjudication du contrat des travaux de réfection de la rue et du rang Montcalm**

Considérant l'appel d'offres public par pondération publié sur le site officiel SE@O le 7 mars dernier et dans l'hebdomadaire L'Express Montcalm le 7 mars dernier;

Considérant le résultat des quatre (4) soumissions reçues et dont l'analyse par le comité de sélection a eu lieu le 4 avril à 13 h;

Considérant les résultats suivant (taxes incluses) :

RÉSULTAT				
ÉTABLISSEMENT DU POINTAGE FINAL	Entreprise 1 9306-1380 Québec Inc.	Entreprise 2 Maskimo Const. Inc.	Entreprise 3 Sintra Inc.	Entreprise 4 Pavage J.D.Inc.
Prix soumis (toutes taxes incluses)	959 426.13 \$	1 013 567.86 \$	905 591.97 \$	945 226.90 \$
Pointage obtenu :	90	90	100	45
RANG	2	2	1	4

Considérant la recommandation du service d'ingénierie de la MRC de Montcalm qui a effectué l'analyse de la conformité de la soumission ayant obtenu le meilleur rang;

Considérant que le règlement d'emprunt 605-2017 a été approuvé en ce le 9 août 2017 par le *ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*;

Considérant que le *ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec* a autorisé de par sa lettre du 3 octobre 2017 l'octroi d'une subvention dans le cadre du Programme RRRL – volet RIRL.

2018-04-113

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADJUGER à l'entreprise *Sintra inc.* les travaux de réhabilitation de la rue et du rang Montcalm, et ce, pour un montant de **905 591.97 \$ taxes incluses**, le tout tel que décrit au devis TP201712-353 et en conformité avec le Règlement *Politique de gestion contractuelle* de la municipalité en vigueur.

Que cette dépense soit affectée aux activités d'immobilisations et financée par le règlement d'emprunt 605-2017, par la subvention du MTQ provenant du *Programme de réhabilitation du réseau routier local – volet Redressement des infrastructures routières locales* et par le fonds sur les carrières et sablières d'une somme de **58 756.42 \$** (42 928.54 \$ provenant des revenus reportés et 15 827.88 \$ versement au 1^{er} avril 2018).

ADOPTÉE.



3. **Adoption du Règlement 615-2018 amendant le règlement 612-2017 concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2018 et imposant une taxe spéciale pour des travaux à la branche 1 du ruisseau St-Jean et au cours d'eau Archambault-Venne**

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 3 avril 2018 et que le projet de règlement a été présenté le 3 avril 2018, le tout conformément à l'article 11 de la Loi;

Considérant que le règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité ;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 AVRIL 2018

Considérant que copie du présent règlement a été mis à la disposition du public, bien que personne n'est présent dans la salle, dès le début de la séance dans un cartable prévu à cet effet;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu, lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

2018-04-114

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ricky Soly
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER le *Règlement 615-2018 amendant le règlement 612-2017 concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2018 et imposant une taxe spéciale pour des travaux à la branche 1 du ruisseau St-Jean et au cours d'eau Archambault-Venne*, comme ci au long rédigé.

ADOPTÉE.

~~~~~

**4. Période de questions des contribuables**

Aucun contribuable n'est présent dans la salle.

~~~~~

LEVÉE DE LA SÉANCE

À **19 h 20**, l'ordre du jour est épuisé.

2018-04-115

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

~~~~~

**- Original signé -**

Michel Brisson  
Maire et  
Président d'assemblée

**- Original signé -**

Caroline Aubertin  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**- Original signé -**

Michel Brisson  
Maire et Président d'assemblée